



Certificat individuel renouvellement Opérateur

Code RS 5653

Organisme certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026

Public

Utilisateurs de produits phytopharmaceutiques (exploitants agricoles, salariés agricoles, agents de collectivités territoriales)

Prérequis et modalités d'accès

-Exercer une activité professionnelle en lien avec l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

-Admission après positionnement téléphonique et réception bulletin inscription

- Le stagiaire s'engage à réaliser sa demande de certificat sur service-public.fr, muni de son bordereau de score (remis à la fin de la formation).

- Accessible aux personnes en situation de handicap

Durée

1 journée, soit 7 heures

Financements et statuts

- Financement de la formation par VIVEA (exploitants agricoles) ou OCAPIAT (salariés agricoles) ou autres OPCO
- Prise en charge par le Compte Personnel de Formation (CPF) du salarié
- Financement personnel : **20,00€ TTC de l'heure**
- Test seul : **100,00€ TTC**

Objectifs de la formation

- Appliquer les traitements phytopharmaceutiques dans le respect des consignes données par le décideur.
- Obtenir le certificat individuel "Renouvellement Opérateur"

Contenu

- Réglementation et sécurité environnementale
- Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public
- Réduction de l'usage - Méthodes alternatives

Compétences visées

Mise à jour des compétences techniques et environnementales afin de diminuer l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Modalités d'évaluation

Vérification des acquis par la participation à la formation

Certification délivrée

A l'issue de cette formation, remise d'une attestation de formation permettant d'effectuer les démarches sur service-public.fr pour l'obtention du **Certificat individuel "RENOUVELLEMENT - UTILISATION A TITRE PROFESSIONNEL DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES - OPERATEURS"**

Responsable de formation

Serge MINVIELLE

